Annexe 1: projet de loi alternative pour une sécurité humaine basée sur le développement d'une culture de la paix et de la non violence (sur la base de nos exigences)

nnexe 1 au rapport d'orientation 2014 du mouvement de la paix :Nos raisons de rejeter la loi de programmation militaire et de proposer une loi alternative pour une sécurité humaine basée sur le développement d'une culture de la paix et de la non-violence

A - Une loi de programmation militaire qui soumet la France à l'Otan et favorise la militarisation des relations internationales

Or la loi de programmation militaire ne nous propose qu'une réponse simpliste et dépassée qui n'aborde pas la question de la construction politique de la paix. Cette loi n'est pas porteuse d'une visée humaniste. Comme les lois précédentes elle n'apporte en effet qu'une réponse militaire voire militariste dangereuse car favorisant l'accroissement des dépenses d'armement (deuxième budget de notre pays) et la militarisation des relations internationales.

Elle ne comporte aucune mesure visant à diminuer le commerce des armes qui a connu une expansion de 27 % au cours de l'année dernière en France.

Elle place l'industrie militaire au cœur de notre économie en indiquant : « la défense est conçue comme un facteur de compétitivité pour l'ensemble de l'économie », alors qu'il y a tant à faire pour reconstruire un outil industriel au service des besoins humains et de l'emploi pour que notre pays ne soit pas dépendant économiquement. Ce faisant en misant sur les exportations d'armement elle favorise un commerce des armes dangereux pour la sécurité du monde. Plusieurs études montrent que des investissements dans le secteur civil sont beaucoup plus productifs en termes de création d'emplois que les investissements dans le domaine militaire. Il y a tant à faire dans ce domaine comme le montre le projet de destruction du potentiel que représente Alcatel-Lucent France. Au moment où l'on parle d'indépendance nationale il est triste de constater que c'est tout le portefeuille de brevets acquis par des dizaine d'années de travail des ingénieurs et chercheurs du service public (CNET, CNRS et universités) qui ont été vendus au détriment de l'indépendance nationale de la France et de l'emploi dans notre pays. Pourtant ce sont là des secteurs d'avenir; on fabrique des bombes atomiques mais on laisse l'industrie française être détruite sur l'autel du profit.

A. 1. Une politique de puissance qui tourne le dos aux Nations Unies

Cette loi de programmation militaire est fondée sur l'affirmation d'une volonté de puissance militaire de la France au plan international associée à une politique de projection de nos forces. Outre la volonté exprimée de pouvoir intervenir en premier, jusqu'à engager la France seule, hors du cadre des Nations Unies, nous relevons aussi avec effarement cette proposition d'être en mesure de « se projeter en profondeur » sur trois théâtres d'intervention distincts pour des opérations de crise majeure et ce, avec des effectifs de 6000 à 7000 hommes. Il s'agit là de la mise en œuvre d'une politique interventionniste contraire au droit international.

La politique proposée s'appuie par ailleurs sur un rôle accru de l'OTAN, ce qui ne peut que contribuer à fragiliser les outils de prévention de la guerre et de construction de la paix et en particulier le système des Nations Unies (charte et organisation) dont le rôle est à peine abordé. Elle tourne en effet le dos au droit international et met en œuvre ce que proposait le livre blanc de la défense qui disait expressément : « Notre stratégie de défense et de sécurité nationale ne se conçoit pas en dehors du cadre de l'Alliance Atlantique et de notre engagement dans l'Union européenne ». Exit les Nations Unies!

Il n'est envisagé aucune mesure permettant de favoriser une dynamique de désarmement en particulier au plan du désarmement nucléaire. Au contraire la loi prévoit 23 milliards pour la dissuasion nucléaire dont : la poursuite de l'adaptation des SNLE au missile M51; la construction de nouveaux missiles M51-2; la mise en œuvre des essais nucléaires en laboratoire à travers le laser mégajoule; des crédits pour le

renouvellement des quatre sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de nouvelle génération SNLE-NG. Elle prévoit en outre une mesure extrêmement dangereuse pour la sécurité du monde par la mise en alerte, en permanence de la composante aéroportée de la dissuasion nucléaire.

Cette politique viole nos engagements internationaux tels qu'ils découlent de la charte des Nations Unies et du TNP en particulier de son article 6.

Elle renforce l'intégration de la France au sein de l'OTAN au détriment d'un engagement positif et constructif avec l'ONU. Elle entérine, maintient et conforte nos bases militaires à l'étranger. Elle propose une augmentation très importance de la cyber-sécurité qui pourrait se comprendre si elle n'était pas liée :

à la mise en œuvre de politiques de projection dangereuses en particulier à travers l'utilisation évoquée des drones ;

au renforcement des moyens de guidage des missiles M 51 dont le triste épisode de l'explosion d'un M 51 au large de Crozon vient rappeler les risques de catastrophes car le risque zéro n'existe pas;
 potentiellement à la préparation des efforts à venir pour la mise en place du bouclier antimissiles (pour lequel le Président de la République semble avoir donné son accord au sommet de l'OTAN à Chicago en 2013),

A 2 .D'autres propositions possibles

En fait cette loi ne comporte aucune mesure ambitieuse en termes d'initiatives pour la paix et pour la démilitarisation des relations internationales. Elle ne répond pas aux enjeux de la situation internationale et en définitive à l'aspiration de sécurité et de paix portée par le peuple français.

Pour toutes ces raisons nous sommes amenés à formuler des propositions concrètes pour ce qui pourrait être « une loi de programmation en faveur de la paix et d'une sécurité internationale humaine fondée sur la promotion d'une culture de la paix » qui contribuerait à positionner la France au plan international de manière originale et positive en répondant aux préoccupations du peuple français et des peuples du monde sur ces questions.

Cette proposition s'accompagne de la proposition de mise en place d'un outil opérationnel pour la mise en place d'une telle politique, à savoir la création d'une mission interministérielle pour la paix.

B - Une proposition de loi de programmation en faveur de la paix et d'une sécurité internationale humaine fondée sur la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence

Cette proposition est construite autour de 4 axes mobilisateurs pour

- B1. la prévention et la résolution pacifique des conflits
- B2. le désarmement et la fin du commerce des armes
- B3. le renforcement du multilatéralisme et des Nations unies
- **B4.** S'attaquer aux causes des violences et des guerres par le développement tous azimuts d'une culture de la paix et de la non-violence

B1- Pour la prévention et la résolution pacifique des conflits

Pour une France et une Europe actives en faveur de solutions de paix dans les conflits

La politique de la France doit respecter les principes de la Charte de l'ONU. Comme l'indique le Parlement Européen dans un vœu adopté en septembre 2005, la résolution des conflits et la promotion d'une sécurité humaine passent par « un engagement en faveur d'une ONU forte, rappelant qu'un multilatéralisme authentique constitue l'outil le plus approprié pour relever les défis, résoudre les problèmes et éloigner les menaces auxquelles la communauté internationale est confrontée ». Aussi, l'ONU qui a un budget pour la paix égal à 1% des dépenses mondiales d'armement doit avoir des moyens à la hauteur des enjeux.

Toute intervention militaire étrangère doit être sous mandat et contrôle de l'ONU. En conformité avec le droit international et les Résolutions de l'ONU conformes à sa Charte, la France ne doit participer à des contingents d'interposition et de maintien de la paix que sous mandat et commandement ONU.

La France doit passer, en Afrique, de la pratique néocoloniale de la France-Afrique à des relations de partenariat à égalité et de **coopérations mutuellement avantageuses.** Cela passe par l'abandon des bases militaires, des interventions de soutien à des dictatures et des blocages des évolutions démocratiques, parfois sous couvert de conventions d'assistance.

Elle doit évacuer toutes ses bases militaires situées hors du territoire national. Au sein de l'UE et à ses frontières, il faut valoriser tout pas vers la consolidation de la paix exiger l'évacuation des troupes turques de Chypre, le démantèlement des bases militaires étrangères dans l'UE et la dissolution des pactes militaires hérités de la guerre froide comme l'OTAN.

Le droit d'autodétermination des peuples, les libertés fondamentales des populations et des personnes sont à défendre sans complaisances envers les pouvoirs qui y portent atteinte que ce soit pour les peuples tchétchène, tibétain, kurde ou au Sahara Occidental. Il faut que cesse la privatisation des armées, le recours à des mercenaires sous-traitants dans les conflits, toutes choses qui alimentent la guerre, laquelle devient en tant que telle une marchandise obéissant aux lois du marché. La France doit soutenir le travail de la Commission spéciale de l'ONU créée pour combattre cette évolution néfaste.

Pour contribuer à résoudre la crise avec l'Iran, nous demandons que, conformément aux conclusions de la dernière conférence du TNP, les puissances nucléaires s'engagent dans la mise en œuvre effective d'une **interdiction multilatérale et concertée des armes nucléaires** et réunissent la commission prévue pour mettre en place au Moyen et Proche-Orient une Zone exempte d'armes nucléaires.

• Pour une France et une Europe actives pour une paix juste et durable au Moyen-Orient

La France et l'Europe doivent contribuer à créer les conditions d'un nouveau dialogue international et régional, entre l'Europe et le Moyen-Orient, fondé sur la négociation, le respect des cultures, du droit international et des droits humains, les coopérations et l'aide au développement.

Les bases étrangères dont celle d'Abou Dabhi doivent être fermées.

Une zone dénucléarisée doit être créée dans tout le Moyen et le Proche Orient. La France et l'Union européenne doivent agir pour que la conférence, prévue sur cette question lors de la conférence de révision du TNP de 2010, se tienne et qu'elle permette d'avancer vers le démantèlement de toutes les armes nucléaires dans cette région et le respect de la non-prolifération nucléaire sous le contrôle de l'AIEA.

L'Europe et la France doivent s'engager à :

- soutenir les forces démocratiques et pacifiques de la société civile dans tous les pays de la région, encourager la participation des femmes aux processus de paix et de construction d'États de droit, démocratiques et laïques.
- participer à la reconstruction des zones dévastées par la guerre et au développement des pays les plus pauvres sous l'égide de l'ONU.

Au Proche Orient, la France agira seule et avec l'Europe :

- pour faire aboutir la reconnaissance pleine et entière de l'État palestinien dans les frontières de 1967 avec Jérusalem Est comme capitale, en tant que membre à part entière de l'ONU. La France doit être le 9ème pays du Conseil de Sécurité, qui reconnaisse l'État de Palestine, afin d'obtenir la majorité rendant le veto des États-Unis contraire à la Charte de l'ONU.
- pour l'application du droit international et des résolutions de l'ONU concernant le démantèlement

du mur, le droit au retour des réfugiés, la fin de la colonisation et la levée du blocus de Gaza.

- pour la libération de tous les prisonniers politiques.
- pour la suspension de l'accord d'association entre l'Union Européenne et Israël et le marquage des produits issus des colonies parmi des mesures sanctionnant le refus de respecter les résolutions de l'ONU.
- pour le soutien à la résistance populaire non-violente en Palestine et aux forces de paix en Israël.

Les territoires occupés par Israël au Liban et en Syrie doivent être restitués dans le cadre d'un règlement global d'une sécurité collective dans la région.

B2. Pour le désarmement et la fin du commerce des armes

• Pour une France et une Europe actives en faveur de l'abolition des armes nucléaires

Le désarmement nucléaire est une question de survie de l'espèce humaine et de préservation de la planète. Toute frappe nucléaire est un crime contre l'humanité, moralement insoutenable à cause des conséquences humaines catastrophiques car elle vise les populations civiles. Les armes nucléaires sont dangereuses, coûteuses économiquement et inutiles militairement.

L'abolition des armes nucléaires est **une obligation du droit international** au travers de l'article 6 du TNP et des principes essentiels du droit humanitaire international (Convention de Genève).

Cette obligation a été rappelée par le Tribunal International de la Haye le 8 Juillet 1996 à l'unanimité des 14 juges : « Il existe une obligation de poursuivre de bonne foi jusqu'à leur conclusion, des négociations pour le désarmement nucléaire sous tous ses aspects, sous un contrôle international strict et effectif ».

Dans ce contexte, la France et la Communauté internationale doivent s'engager sans tarder dans la réalisation de ce qu'ils ont signé, la mise en œuvre effective du désarmement nucléaire. Les armes nucléaires étant illégales, comme le précise la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU

en 1961, l'heure n'est pas aux débats idéologiques mais à la mise en œuvre du droit international.

L'histoire montre que les États possédant des milliers de bombes atomiques restent vulnérables face aux attentats terroristes. La France et l'Europe doivent prendre l'initiative pour l'adoption d'une **Convention d'élimination et/ou d'un Traité d'interdiction** des armes nucléaires. Déjà 145 pays sont favorables à la mise en œuvre d'une telle Convention. Le modèle de Convention proposé par le Costa Rica et la Malaisie à l'Assemblée générale de l'ONU peut être une base de négociation.

Cet engagement n'exclura pas des mesures exemplaires telles que la levée immédiate de l'état d'alerte et l'arrêt de tout programme de modernisation, tel que le programme M51.

La France agira pour traduire en actions concrètes les résultats et recommandations de la Conférence du TNP 2010 :

- avancer vers une Convention d'élimination de l'arme nucléaire.
- la mise en œuvre d'une Conférence pour la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen- Orient,
- réaffirmer l'importance cruciale de la création de zones exemptes d'armes nucléaires. En effet, de telles zones recouvrent déjà la moitié Sud de la planète.
- Être un État participatif et déterminant lors de la prochaine conférence de Mexico sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires pour défendre l'interdiction de l'arme nucléaire.

La France et l'Europe s'engageront dans la mise en œuvre de nouvelles orientations pour la paix et la sécurité du monde, en s'opposant à la militarisation des relations internationales et en s'attaquant aux racines des maux de ce monde : l'injustice, la pauvreté, les atteintes aux droits humains et sociaux, et en développant des mécanismes de sécurité collective.

Des crédits seront consacrés au désarmement nucléaire, à la promotion de tous les droits humains et à l'émergence progressive d'une culture de la paix, s'opposant aux logiques actuelles de domination et de guerre.

• Pour une France et une Europe actives pour la réduction des dépenses militaires, l'interdiction du commerce des armes et la reconversion des industries d'armement

Il faut **réorienter les budgets militaires vers le développement.** Les maux de l'humanité ne peuvent être combattus par les armes, ils en sont au contraire aggravés. C'est d'un avenir de paix, de justice et de développement dont nous avons tous besoin.

Cette sécurité humaine implique qu'on ne détourne pas d'immenses moyens vers la destruction. Il convient de geler les crédits destinés aux nouveaux programmes d'armement et de mettre en débat une réduction importante de l'ordre de 50% des budgets militaires dans les dix ans à venir.

Les armes ne sont pas des marchandises comme les autres. La France, ses entreprises et leurs salariés ont bien d'autres atouts à offrir au monde que des armes. La France participera aux initiatives pour interdire toutes les armes de destruction massive, les mines anti-personnel, les armes à sous munitions, les armes à uranium appauvri.

Elle agira pour la limitation et le contrôle strict du transfert des armements en vue de son interdiction complète. Elle s'oppose aux Salons de l'armement et fermera en particulier le Salon bisannuel EuroSatory.

La France doit ratifier tous les traités et protocoles d'interdiction existants et agira pour de nouveaux traités pour les armes non encore concernées telles que les armes à uranium appauvri ou plus particulièrement l'arme nucléaire.

L'accumulation des armements de toutes générations est telle que cela crée un nouveau besoin social et économique : une industrie du désarmement, du démantèlement, de la reconversion civile, sera développée.

Reconversion, diversification, création d'activités pour des productions pacifiques, les possibilités sont multiples pour diminuer la production d'armes, la reconvertir avec la contribution des salariés et avancer vers le désarmement.

B3. Pour le renforcement du multilatéralisme et des Nations Unies

• Pour une France et une Europe actives en faveur d'une organisation des Nations Unies plus démocratique et plus efficace.

La France agira pour l'élargissement des champs de compétence et l'accroissement des moyens de l'ONU. Pour permettre à l'ONU de mener une véritable politique de développement, il faut mettre l'OMC, le FMI et la Banque Mondiale au service des objectifs de la Charte et de ceux du Millénaire pour le Développement et les réintégrer dans le système institutionnel de l'ONU.

Pour permettre à l'ONU d'agir plus efficacement, il faut créer des instances de médiation et accroître la capacité d'initiative du Secrétaire Général pour faire appliquer les résolutions. Pour trouver de nouveaux moyens pour l'ONU, les ventes d'armement et les mouvements spéculatifs des capitaux pourraient être taxés.

Pour un meilleur **fonctionnement**, **plus démocratique**, **des instances de l'ONU**, il faut rééquilibrer le poids respectif du Conseil de Sécurité et de l'Assemblée Générale en faveur de cette dernière, élargir le Conseil de Sécurité à davantage de membres et limiter l'usage du droit de « veto » par les cinq membres permanents en les liant à la défense des principes de la Charte selon son article 24-2. Il faut en outre assurer la transparence des débats et **revaloriser le Conseil Economique et Social de l'ONU**.

Le renforcement du droit international a progressé mais les instances juridiques existantes sont insuffisantes pour faire respecter le droit, notamment en matière économique, financière, sociale et environnementale. La création de la **Cour Pénale Internationale** va dans le bon sens mais cette **institution doit être réellement universelle et égalitaire**.

L'ouverture de l'ONU aux ONG et à la société civile, dans ses institutions, doit exister de manière plus permanente et permettre de développer leurs possibilités d'intervention et d'alerte. Un partenariat institutionnalisé permettrait de remplir des missions de surveillance et d'alerte en matière de maintien de la paix, de droits humains, d'écologie et de préservation de la planète et de sa diversité.

• Pour une France active en faveur d'une Europe sociale et pacifique, œuvrant pour le désarmement, la solidarité entre les peuples et le respect du droit international.

La France et l'Europe doivent rejeter la guerre comme instrument de résolution des conflits internationaux et reconnaissent, comme le réaffirme l'Appel final de la Conférence Internationale de St-Jacques de Compostelle en Décembre 2010, le droit à la Paix comme un droit fondamental qu'il faut inscrire dans les textes internationaux, européens et nationaux.

Il convient de promouvoir les structures pan-européennes de sécurité entre tous les pays de l'Europe géographique, comme le Conseil de l'Europe et l'OSCE qui doit revenir aux principes de sécurité collective et mutuelle en Europe et au rôle qui lui est imparti par l'Acte Final d'Helsinki de 1975.

L'Union Européenne doit permettre en son sein **des politiques publiques ambitieuses** avec une politique fiscale et monétaire au service de l'emploi, de la protection sociale, des avancées démocratiques et du développement des services publics.

La place des ONG, du mouvement syndical, de la société civile, des réseaux et forums du mouvement social doit être reconnue et respectée. L'Union Européenne doit contribuer à la réforme démocratique de l'ONU et des institutions internationales dans le sens d'une meilleure **prise en compte des peuples, des ONG et de la société civile.** Elle doit agir, en liaison avec l'ONU, dans le respect de sa Charte, pour la résolution pacifique des conflits, la fin des guerres, leur prévention, l'aide et la protection pour les populations réfugiées ou sinistrées.

La Politique Européenne de **Sécurité et de Défense** doit être placée **sous contrôle démocratique**, en toute indépendance des USA et de l'OTAN. La France et l'Europe doivent œuvrer à la dissolution de l'OTAN. La France doit s'en retirer dès maintenant. Aucune base étrangère ne doit demeurer sur le sol européen.

L'Europe doit œuvrer à la pleine application du TNP et s'engager sur la voie du désarmement nucléaire général et contrôlé en se déclarant notamment zone dénucléarisée.

Les corps armés éventuellement constitués pour la propre Union Européenne, doivent dépendre du contrôle des Assemblées européennes et nationales des pays engagés. Ils devraient être conçus pour être mis au service de l'ONU, dans le cadre d'un mandat explicite de son Assemblée Générale, et sous son commandement, pour l'accomplissement de ses résolutions, dans le respect de sa Charte.

- ▶ B4. S'attaquer aux causes des violences et des guerres par le développement tous azimuts d'une culture de la paix et de la non-violence
 - Pour une France et une Europe actives pour la promotion de tous les droits humains et la lutte contre les discriminations et les exclusions

La satisfaction des besoins humains actuels et futurs est la base fondamentale pour un monde de paix et le droit à la paix est une exigence à défendre.

Le Maire d'Hiroshima, lors de la révision du TNP en mai 2005 à New York, devant les Maires et les élus, disait « Au-delà de l'élimination des armes nucléaires qui est notre objectif à court terme, je rêve que chacun puisse se lever le matin en sachant qu'il a un travail, qu'il peut se soigner... ».

Donner à chacun la possibilité d'affirmer ce qu'il est, ce qu'il représente, ce à quoi il aspire, est fondamental et ainsi assurer la liberté de conscience dans le strict respect des règles de la laïcité.

Il convient de veiller à l'application stricte de la loi du 5 juillet 2010 concernant les violences faites aux femmes, et de garantir la sécurité des personnes et des biens en s'attaquant aux causes de l'insécurité : inégalités, chômage, discriminations, pauvreté, violences, en particulier les violences faites aux femmes et aux plus faibles.

Pour ce faire, des mesures doivent être prises pour assurer, pour tous et toutes, la satisfaction des droits au travail, au logement, à l'éducation, à la santé, à la citoyenneté, du droit de vivre librement et non sous la contrainte.

Cette satisfaction des besoins humains permettra de voir l'Autre comme partenaire de la communauté humaine et non comme Ennemi. Elle obligera les États à avoir des politiques de partenariat et non la mise en œuvre de politiques de domination économique, financière, militaire, culturelle. Il nous faut lutter contre toute atteinte à la liberté d'expression et toute mainmise de l'État et des puissances financières sur les médias.

Il faut aussi assurer le respect des droits des immigrés, des travailleurs immigrés retraités, de ceux qui sont des anciens combattants pour la perception de leur retraite, la régularisation des « sans-papiers », le droit de vivre en famille, la simplification de l'accès à l'emploi et à la nationalité française.

Il faut assurer le respect du **droit à la libre circulation** des femmes et des hommes avec la suppression des visas intra européens, et sur la base de la réciprocité avec les pays extérieurs.

Ainsi, pourra émerger **une conscience citoyenne de solidarité internationale** pour aider les échanges entre les peuples, et en particulier entre les jeunes.

• Pour une France active en faveur d'une mondialisation respectueuse des êtres humains et de la planète Une autre mondialisation doit se développer par des coopérations bi et multilatérales. Les échanges, avec d'autres pays ou avec des entreprises, doivent se faire sur des bases justes, équilibrées et démocratiquement définies. L'OMC doit devenir le garant de cette justice et de cet équilibre, dans le respect des droits sociaux. Sa politique doit être définie et contrôlée par l'Assemblée Générale de l'ONU, ainsi que celles du FMI et de la Banque Mondiale.

Les débats des Forums Sociaux Mondiaux et continentaux illustrent bien cette aspiration. Les gouvernements doivent prendre en compte leurs conclusions. Il faut, sans délai, annuler la dette des

pays pauvres et garantir la stabilité des cours des matières premières au niveau correspondant à leur coût réel. Les pays riches doivent honorer leurs engagements de consacrer 0,7% de leur PIB au développement et augmenter progressivement ce pourcentage. Il faut favoriser la coopération équitable bi et multilatérale, mutuellement avantageuse, du niveau local à l'international.

Les droits économiques, sociaux et culturels doivent être respectés. Des politiques de prix équitables, rémunérant les matières premières, les productions, les biens et les services, doivent préserver les productions locales, sauvegarder la diversité biologique, végétale et culturelle. La France et les autres pays de l'Union Européenne ne doivent pas s'incliner devant les agences de notation et doivent reconquérir leur souveraineté de politique économique, monétaire et financière dans le cadre d'une coopération internationale et des instances de l'ONU.

La France doit être active sur les grands problèmes posés à la survie de notre planète, lors des grandes conférences onusiennes : Conférence annuelle sur le climat (COP), Conférence mondiale sur l'eau, Conférences sur l'environnement, sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, sur le suivi du TNP.

Pour une France et une Europe exemplaires en matière d'immigration et de droit d'asile

L'exemplarité passe par la régularisation de la présence des immigrés dans notre pays, par le droit au séjour, le droit de travailler, de vivre en famille, de scolariser leurs enfants. Les étudiants étrangers doivent être considérés comme une chance pour le rayonnement de la France et leur apport éventuel à son économie.

Le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales pour les résidents étrangers non communautaires doit exister dans les mêmes conditions que pour les ressortissants des pays de l'Union Européenne. L'accès à la nationalité française doit être facilité pour ceux qui y aspirent ainsi qu'à leurs enfants.

Les dispositions doivent être prises par les collectivités locales et par l'État pour mettre en place une aide effective à l'acquisition de la pratique de la langue française.

Dans l'Union Européenne, la citoyenneté de résidence doit être établie pour les ressortissants des pays tiers et leurs droits sociaux, reconnus. Les situations administratives doivent être régularisées pour tous les « sans-papiers ».

L'annulation de la dette des pays pauvres est nécessaire au profit de leurs besoins sociaux, sanitaires, éducatifs et de développement.

L'interdiction du commerce des armes contribuerait fortement à réduire les conflits et à s'orienter vers les coopérations pacifiques et réciproquement bénéfiques.

La solidarité internationale, les échanges entre les peuples, et en particulier les jeunes, doivent devenir le mode normal de relations entre les pays, se considérant non comme de possibles ennemis mais comme des partenaires.

La population immigrée ou réfugiée dans notre pays a depuis longtemps, tout au long de l'Histoire, prouvé dans sa grande masse, sa contribution économique, démographique, intellectuelle, artistique, humaine et solidaire à la vie, au développement et à la défense de la France et des valeurs républicaines. Leur présence, leur exemple, leurs liens avec leurs pays et culture d'origine contribuent au rayonnement international de la France.

Cette population n'est **pas un problème mais un atout** dès lors que la République se comporte à son égard dans le respect des droits humains, sociaux, économiques et culturels qui lui permet une intégration, une insertion réussies dans la société de notre pays.

• Pour une France et une Europe actives en faveur de la justice sociale, de la participation démocratique, des services publics et de la protection sociale

Sans justice sociale, sans démocratie et sans développement des droits sociaux, culturels et citoyens, il ne peut y avoir de paix durable. Et cela à tous les niveaux de la société, locale, régionale, nationale et internationale.

La santé, l'emploi, le logement et l'éducation sont des priorités pour l'avenir au même titre que les grands équipements collectifs comme ceux de l'énergie, des transports, de l'eau, etc. Les services publics sont l'outil et le garant que ces priorités sont bien respectées.

Pour se développer, les femmes, les hommes et les enfants doivent se voir garantir la satisfaction de leurs besoins de base, fondamentaux, c'est à dire la nourriture, le logement, la santé, l'éducation... Ce n'est qu'à cette condition que les aspirations intellectuelles et culturelles peuvent s'épanouir et que pourront être évités les rivalités et les conflits nés de la misère.

Comme l'indiquent les huit thèmes de la culture de la paix et de la non-violence, la démocratie tant représentative que participative, la citoyenneté, les droits fondamentaux pour toutes les populations y compris les émigrés, doivent s'intégrer dans l'organisation d'une ville, d'une région, d'un pays et d'une planète. Ils permettent de mener une vie humaine digne et en paix.

• Pour une France et une Europe actives en faveur d'une culture de la paix et de la non-violence La non-violence et la Paix comme culture commune entre les citoyens et les peuples de la Planète sont une priorité sociale urgente. La Paix n'est pas un objectif lointain à atteindre. C'est un processus permanent de construction, dès maintenant, d'un avenir commun.

La Culture de Paix, par le respect des autres, le dialogue permanent et la satisfaction des besoins sociaux, culturels et environnementaux, est le moyen de construire une planète débarrassée des guerres.

Cela passe par une conception de la sécurité basée sur la dignité humaine, la justice et les droits. Dans le monde globalisé contemporain, il est illusoire de percevoir sa propre sécurité au détriment de celle des autres, tant au niveau de l'individu, d'un groupe ou d'un État. La situation est telle que nous serons tous en sécurité ou nous serons tous en insécurité.

Cela passe par un développement du multilatéralisme sans domination et une réorientation des sommes colossales consacrées aux budgets militaires.

Une urgence mondiale pour cette Culture de la Paix et de la non-violence nous est posée dans laquelle chaque individu, groupe, État ou Institution doit assumer sa propre responsabilité.

Le Droit à la Paix doit être considéré -- et inscrit dans les textes institutionnels-- comme un Droit humain fondamental.

En France, la création d'une structure interministérielle pour une Culture de la Paix et de la non-violence est nécessaire, dotée de moyens conséquents et associant les ONG concernées, ayant pour mission de veiller au développement de cette culture dans toute la société et en particulier au sein de l'Éducation et des médias.

• Pour une France et une Europe actives en matière d'éducation à la paix et à la non-violence L'introduction dans le système éducatif, de la Maternelle au Supérieur, de l'éducation à la paix et à la non-violence avec l'approfondissement des huit domaines conçus par l'ONU, doit être décidée.

Elle comporte des dimensions de savoirs à enseigner, de savoir-faire à pratiquer, de savoir-être et de savoir-communiquer, à partager.

Les programmes officiels, les cursus, les manuels et les méthodes pédagogiques intègreront cette éducation.

L'introduction de cet enseignement dans la formation initiale et continue des personnels enseignants, des équipes éducatives sera effective. Une formation à la médiation et à la gestion des conflits doit être dispensée et accessible à tous dans chaque établissement.

Les initiatives pédagogiques engagées dans le cadre de l'éducation à la paix et à la non-violence, l'implication dans la journée mondiale du 21 septembre ou dans les semaines dédiées aux domaines de cette éducation devront être encouragées.

La contribution des Associations d'Éducation Populaire, reconnues par le CNAJEP comme partenaires, sera encouragée dans le sens de former à cette culture de la paix et de la non-violence.

La création de chaires universitaires ONU et Unesco sur la Culture de la Paix ou sur la défense des droits humains, l'activité des clubs Unesco sont à promouvoir.

Le **21 Septembre**, **journée mondiale pour la Paix**, le 2 octobre, journée internationale de la nonviolence et le 20 novembre, journée mondiale des Droits de l'Enfant, le 25 Mars, journée mondiale contre le racisme sont des occasions d'expression et d'actions éducatives dans tous les secteurs de la société.

La Déclaration Universelle des Droits Humains, la Charte de l'ONU sont des textes à étudier et à promouvoir dans tous les milieux à vocation ou à responsabilité éducative en particulier en direction de la jeunesse.





